

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2018-53

Séance du 10 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le 10 juillet, à 16h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Présents votants (40) : TARDOS Jean, TREY Jean-Claude, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUBARRY Jean-Bertrand, ESTRADE Pierre, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, BORDE Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, DESCOUENS Bernard, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, ARMANET Henri, RICARD Louis, SERMET André, CARTAN Olivier, MUR François, BACQUE Jean, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, PRUGENT-LERE Fernande, TOUCOUERE Dominique, ACCHINI Nicole, LAIREZ Céline, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : LANTOINE Michèle, PEFONTAN Marie-Madeleine, TOUCOUERE Laurent

Titulaires absents non représentés (17) : MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, DELCASSO Maryse, MALERE Hélène, PAUCIS Jean, BESSONE Michel, CONSTANTIN Luce, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, ROCHER Jacques, CARMOUSE Catherine, BRUN Didier, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, FOURCADE Dominique

Procurations (7) :
Thierry VIDAL à Jean-Claude TREY
Raymond MUR à Nadine DESMARAIS
Gilbert ROTGE à Jean-Pierre BECH
Noël LACAZE à Philippe CARRERE
Pierre FORGUE à Aline NARS
Maryse POME à Jean-Henri MIR
Jacques ROCA à André MIR

Monsieur Pierre ESTRADE a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président expose la mise à disposition ponctuelle de Madame Catherine Veneau à la commune de Cadéac pour la réalisation des bulletins de salaires des employés de la commune, durant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 mars 2018.

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	47
	Dont 7 procurations
Votes pour : 47	
Vote(s) contre : 0	
Abstention(s) : 0	
Date de la convocation :	3 juillet 2018

OBJET : Convention avec la commune de Cadéac

Pour l'année 2017 elle a réalisé 65 heures x 19,14€ (coût horaire 2017), et pour l'année 2018 elle a réalisé 19,5 heures x 19,60€ (coût horaire 2018), soit un total de 1 626,30€.

Monsieur le Président demande l'autorisation aux conseillers communautaires de signer cette convention afin de pouvoir émettre un titre pour le remboursement par la Commune de Cadéac.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- Approuve la proposition de modification des inscriptions budgétaires telle que présentée par Monsieur le Président ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Président,

P CARRERE


COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU